



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**« PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR
L'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DE SALLES »**

2022 - D - 227

Le maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'instruction codificatrice N° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des Collectivités et Etablissements Publics Locaux,
- **VU** la délibération N° 21.2.13 mise en place d'une part supplémentaire IFSE régie dans le cadre du RIFSEEP,
- **VU** la délibération N° 20.1.2 du conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2021,
- **Vu** la délibération N° 22.D.130 du 21 juin 2022 instituant une régie de recettes pour l'encaissement location de salles,
- **Vu** l'arrêté municipal N°2022-A-092 du 25 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Teddy DELORT en tant que régisseur de recettes pour l'encaissement location de salles,
- **VU** l'avis conforme du Comptable Public assignataire en date du
- **CONSIDERANT** qu'il convient de créer un compte de dépôt de fonds,

26 AGUT 2022

DECIDE

Article 1er : Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur en qualité auprès de la Trésorerie Principale de Villeneuve Saint Georges,

Article 2 : Le Maire et le Trésorier Principal assignataire de Villeneuve Saint Georges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Les autres articles de la délibération du 21 juin 2022, restent inchangés.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la ville et ampliation sera transmise à :

- Madame la Trésorière Principale de Villeneuve-Saint-Georges
- La Direction des ressources humaines
- La Direction de l'évènementiel
- Aux intéressés pour notification,



Le Trésorier
Marguerite Arranhado Sequeira

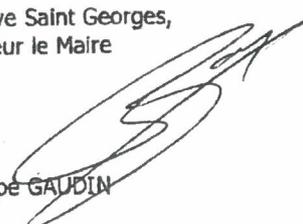
Pour Avis conforme,

Le Comptable Public,

Signature précédée de la mention
« Vu pour acceptation »

Le 10 novembre 2022

Fait à Villeneuve Saint Georges,
Monsieur le Maire



Philippe GAUDIN

Pour Acceptation,

Le Régisseur,

Signature précédée de la mention
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

